

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **16 janvier 2012**

Décision n° **B-2012-2900**

commune (s) :

objet : Marchés communautaires attribués à la société BREA - Avenant collectif de transfert de marchés à la société SAFEGE

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Madame Pédrini

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 9 janvier 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Arrue, Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Dognin-Sauze, MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Bernard R., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 16 janvier 2012**Décision n° B-2012-2900**

objet : **Marchés communautaires attribués à la société BRE A - Avenant collectif de transfert de marchés à la société SAFE GE**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La société BRE A cède son activité, suite au transfert universel du patrimoine dans la société SAFE GE. La société BRE A fait l'objet d'une dissolution. Ces décisions ont été prises par l'associé unique de la société BRE A le 30 mai 2011.

La société SAFE GE dont le siège social se situe 15-27, rue du Port - Parc de Ile à Nanterre (92000) est inscrite sous le numéro RCS Nanterre 542 021 829 – code NAF : 7112B.

Le présent avenant de transfert vient prendre acte de cette opération et autorise la société SAFE GE à se substituer ainsi à la société BRE A dans les marchés communautaires dont elle est cotraitante à compter de la date de notification de l'avenant.

Deux marchés passés avec la Communauté urbaine de Lyon et non soldés sont concernés :

- marché géré par la direction des grands projets

. 073059 M Vénissieux - Maîtrise pour le réaménagement des abords du centre commercial de la rotonde ;

- marché géré par la délégation générale au développement urbain

. 11500811 Ecully - Etude plan de référence.

Cet avenant ne change en rien les clauses des marchés susvisés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant collectif de transfert des marchés communautaires rappelés ci-dessus et attribués à la société BRE A au profit de la société SAFE GE.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2012.